



# **Dossier d'observation concernant la crise liée au COVID-19**

Document réalisé par la Fraca-Ma - Mai 2020

# SOMMAIRE

1. Veille.....	p.1
1.1. Mesures et dispositifs d'urgence institutionnels.....	p.1
1.2. Les communications et informations dans la presse et les réseaux sociaux .....	p.1
1.3 Les échanges confinés.....	p.2
2. Enquête et observation.....	p.2
2.1 Enquête qualitative auprès du réseau Fraca-Ma.....	p.2
2.2 Suivi des groupes lauréats Propul'Son 2020.....	p.2
2.3 Suivi des lauréats SODA 2020.....	p.2
2.4 Groupe de travail national d'observation.....	p.2
3. Information et communication.....	p.3
3.1 Transmission des fruits du travail de veille.....	p.3
3.2 Actualité de la scène régionale.....	p.3
4. Accompagnement.....	p.3
4.1 Suivi des adhérents, des artistes Propul'Son, des bénéficiaires SODA.....	p.3
4.2 Contrat de filière régionale musiques actuelles.....	p.3
4.2.1 Fonds de trésorerie solidaire.....	p.3
4.2.2 Fonds de soutien adossé à la préfiguration 2020 - appels à projets de reprise d'activité.....	p.4
5. Réflexion prospective et interpellation des partenaires.....	p.4
5.1 Conseil d'administration de crise.....	p.4

Depuis le 17 mars 2020 la population française est confinée. Par voie de conséquences les activités de l'ensemble des acteurs de la filière musiques actuelles, au national et de fait au régional, sont à l'arrêt forcé, ou au mieux très fortement limitées. La **Fraca-Ma**, comme la quasi-totalité des organisations du pays, s'est vue contrainte de se réorganiser pour assumer la continuité de ses missions de fédération portant mission de pôle musiques actuelles Centre-Val de Loire. Télétravail et aménagements horaires lui ont en effet permis de rester proactive.

Afin d'être en mesure de donner des réponses dans les meilleurs délais possibles aux interrogations des acteurs de la filière régionale, en vue de les accompagner au mieux, durant le confinement et en prévision d'un redémarrage progressif, la **Fraca-Ma** mène depuis lors un travail qui s'articule selon cinq grands axes :

1. Veille
2. Enquête et observation
3. Information et communication
4. Accompagnement
5. Réflexion prospective et interpellation des partenaires

## 1. Veille :

### 1.1. Mesures et dispositifs d'urgence institutionnels :

Comme l'a confirmé le travail de diagnostic de la filière régionale, mené par le **Fraca-Ma** depuis 2018<sup>1</sup>, l'économie des organisations régionales (amateurs et professionnelles) qui œuvrent dans les musiques actuelles est majoritairement dépendante de financements publics et parapublics. Ceci au service de l'intérêt général via notamment la mise en mouvement de mécanismes vertueux et bienfaits largement démontrés par ailleurs : utilité sociale, démocratisation culturelle, création de savoirs, de richesses sociales, économiques, consolidations de parcours professionnels, créations d'emplois...

En conséquence, la **Fraca-Ma** s'est attachée à repérer et recenser l'ensemble des mesures et dispositifs de soutien institutionnels aux acteurs des musiques actuelles mis en place à l'échelle de l'État (via ses ministères et ses différents services déconcentrés, ainsi que ses équipements publics), mais aussi de la région, des départements, des intercommunalités et des communes<sup>2</sup>.

### 1.2. Les communications et informations dans la presse et les réseaux sociaux :

Que ce soit par voie de presse ou sur les réseaux sociaux, le volet communication est une part non négligeable de l'activité des acteurs culturels en général et des organisations qui les encadrent. C'est notamment par ce biais que la **Fraca-Ma** a alimenté son travail de veille ; ce qui lui a permis de compléter – en temps réel – son recensement des mesures et dispositifs institutionnels mis en place au fur et à mesure. C'est également par le biais de son réseau inter-régional que la **Fraca-Ma** a pu enclencher une partie de son travail d'observation comparée, des mesures de politiques publiques d'une part, et des situations des acteurs de la filière musiques actuelles d'autre part.

---

1 Travail mené en partenariat avec L'État-DRAC, la Région, le CNM et le réseau Scèn'O Centre dans le cadre de la préfiguration du contrat de filière musiques actuelles Centre-Val de Loire

2 Cette veille s'adossant du reste à l'identification des (éventuelles) complémentarités entre ces mesures, eu égard à l'article 103 de la Loi NOTRe, qui pose une responsabilité conjointe de l'État et des collectivités territoriales en matière de Droits Culturels.

### 1.3. Les échanges « confinés » :

Chaque membre de l'équipe salariée de la **Fraca-Ma** est resté connecté à sa boîte mail et son téléphone. De ce fait, chacun·e est resté en lien avec ses interlocut·eur·rices privilégié·es. Ceci a permis de maintenir un contact humain au sein des réseaux de la **Fraca-Ma** (adhérents comme non adhérents) et fait remonter quantité d'informations qu'il s'est ensuite agi d'analyser et de classer.

Une permanence téléphonique a du reste été mise en place à destination des membres de la fédération, du lundi au vendredi de 15h à 17h.

## 2. Enquête et observation :

### 2.1. Enquête qualitative auprès du réseau **Fraca-Ma** :

Compte tenu de ses moyens limités d'une part, et de la dimension très fluctuante de la situation (informations gouvernementales au compte-goutte, souvent contradictoires, mesures successivement réaménagées, incompréhensions des acteurs, difficultés structurelles, incapacité à se projeter sereinement...), la **Fraca-Ma** a opté pour une première mesure d'urgence : prendre des nouvelles « à chaud » de ses adhérents. Ceci dans un double objectif :

- Installer une écoute attentive et solidaire avec et entre ses membres fédérés
- S'appuyer sur l'observation de son réseau (représentatif de la diversité des activités menées au sein de la filière) pour dégager des premiers éléments d'observation à vocation générale.

### 2.2. Suivi des groupes lauréats Propul'Son 2020 :

Une quinzaine de groupes et artistes musiques actuelles émergents ont été sélectionnés par le jury du dispositif Propul'Son juste avant la période de confinement. Ce sont au moins autant de rendez-vous ressource menés en visioconférence ces dernières semaines, avec les musiciens et leurs relais départementaux **Fraca-Ma**. Ceci a permis de mesurer les situations, parfois d'urgences, rencontrées par de jeunes intermittents (ou aspirant à le devenir) et leur entourage professionnel le cas échéant.

### 2.3. Suivi des lauréats SODA 2020 :

Le dispositif SODA, de soutien aux organisations de développement d'artistes, reconduit pour la deuxième année consécutive<sup>3</sup>, a retenu une quinzaine de bénéficiaires, ceci dans l'optique d'accompagner au lancement ou à la conduite d'une douzaine de projets régionaux divers (management, production/booking, promotion, label, collectif d'artistes...). Le confinement, ayant mis en pause le dispositif, a donné l'occasion à la **Fraca-Ma** de se renseigner via une série d'entretiens (téléphoniques ou en visioconférence) sur le vécu de ces structures durant la crise sanitaire, et de prendre la mesure des difficultés rencontrées par celles-ci.

### 2.4. Groupe de travail national d'observation :

Sur une initiative coordonnée par l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (**UFISC**), suivie notamment par l'ensemble des pôles et réseaux régionaux musiques actuelles du territoire national, mais aussi par la **Fédélima**, le **SMA**, ou encore **Zone Franche**, la **Fraca-Ma** s'est impliquée dans plusieurs groupes de travail, dont le groupe « observation / diagnostic ».

Son travail au sein de ce groupe, par le biais de regard croisés et comparés (les autres réseaux musiques actuelles, les autres réseaux culturels...) d'affiner son observation et de consolider ses constats généraux sur la santé (toute relative) de sa filière, et des impacts en cours et à craindre de la crise sanitaire sur l'ensemble des acteurs qui la composent.

En outre la **Fraca-Ma** a contribué à l'élaboration et au relais d'un questionnaire national en direction de tous les acteurs culturels du territoire. Les données régionales recueillies pourront compléter les données collectées via le questionnaire mis en place par la Région Centre-Val de Loire sur son territoire.

### 3. Information et communication :

#### 3.1. Transmission des fruits du travail de veille :

Que ce soit via le suivi de ses membres et/ou sa permanence téléphonique, ou par le biais de ses outils de communication numériques, la **Fraca-Ma** s'est attachée à rendre visible et lisible les mesures et dispositifs de soutien institutionnels mis en place. Ceci via notamment :

- La mise en place sur son site Internet d'une page d'accueil centralisant les mesures (mise à jour quasi-quotidienne)
- L'envoi hebdomadaire d'une newsletter publique offrant différents focus sur ces mesures, mais aussi sur des initiatives d'acteurs associatifs visant à donner des conseils, des informations vulgarisées ou des actualités diverses concernant la vie de la filière (régionale, nationale voire internationale)
- La publication d'actualités ciblées sur ses réseaux sociaux et notamment ses pages Facebook et Twitter.

#### 3.2. L'actualité de la scène régionale :

Confinement ne rime pas nécessairement avec mise à l'arrêt de la créativité des artistes régionaux, loin s'en faut. Ceux-ci ont continué à sortir des clips, des albums, voire proposé des concerts filmés et diffusés sur le net. La **Fraca-Ma** s'est efforcée de les mettre à l'honneur en communiquant à leur sujet via sa newsletter hebdomadaire ou la publication d'actualités spécifiques sur son site Internet ou ses page Facebook et Twitter.

### 4. Accompagnement :

#### 4.1. Suivi des adhérents, des artistes Propul'Son, des bénéficiaires SODA :

La **Fraca-Ma** est en lien régulier avec ces acteurs via des entretiens téléphoniques, des visioconférences, des échanges de mails. À ces occasions des conseils sont dispensés, de la documentation est partagée, des connexions entre personnes ressources sont établies.

#### 4.2. Contrat de filière régionale musiques actuelles :

##### 4.2.1. Fonds de trésorerie solidaire :

La **Fraca-Ma** propose d'investir le reliquat 2019 du fonds de soutien adossé à la préfiguration du contrat de filière dans la constitution d'un fonds de trésorerie solidaire dédiés aux acteurs fragilisés par la crise sanitaire ; fléché prioritairement sur les acteurs n'ayant pas accès au fonds d'urgence du CNM, ou ceux pour qui les mesures institutionnelles ne sont pas adaptées ou insuffisantes. À cet effet, une note d'opportunité a été transmise aux partenaires (Etat-DRAC et Région Centre-Val de Loire, CNM et Scen'O Centre).

#### 4.2.2. Fonds de soutien adossé à la préfiguration 2020 – appels à projets de reprise d'activité :

La **Fraca-Ma** a proposé d'aller dans le sens d'un accompagnement à la reprise d'activités en relançant rapidement 2 des 3 appels à projet pré-confinement (« coopération » et « structuration des entreprises de développement d'artistes »), en y ajoutant un appel à projets dédiés aux entreprises de production et d'édition phonographiques. À cet effet, la **Fraca-Ma** a planché sur l'aménagement des cadres d'intervention de ces 3 appels à projet. En outre la **Fraca-Ma** sera mobilisée pour accompagner les acteurs dans le montage de leurs dossiers de candidature.

## 5. Réflexion prospective et interpellation des partenaires :

### 5.1. Conseil d'administration de crise :

Au regard de la situation exceptionnelle que traverse la filière, la réseau **Fraca-Ma** a décidé de réunir son Conseil d'administration une fois par semaine en visioconférence. L'occasion de partager le fruit du travail de veille et d'observation de l'équipe salariée et de chacun.e des membres fédérés, d'échanger des points de vue et de faire œuvre d'intelligence collective.

Sont notamment débattus les sujets abordés dans le cadre de 2 autres groupes de travail nationaux coordonnés par l'UFISC :

- Recommandations et politiques publiques
- Ressource et accompagnement

L'équipe salariée de la **Fraca-Ma**, également investie dans ces groupes, a contribué à la rédaction collective de plusieurs communiqués ou lettres ouvertes au gouvernement. Ceci dans l'optique d'informer et d'alerter la puissance publique sur la situation d'urgence que connaissent les acteurs de la filière culturelle. Après instruction et validation par son Conseil d'administration, la **Fraca-Ma** a relayé publiquement ces constats, doléances et revendications.